



Fondation d'Aguesseau

Prêt pour l'Amélioration de l'Habitat PAH – 2024

Dans le cadre du soutien apporté aux Personnels, souhaitant effectuer des travaux à visé énergétique dans leur résidence principale, la Fondation d'Aguesseau reconduit en 2024 le Prêt pour l'Amélioration de l'Habitat (PAH). Ce prêt à taux 0 % est octroyé (*après constitution et transmission du dossier par les agents*) à l'issue d'une des 3 commissions d'attribution qui se déroulent tout au long de l'année afin de vérifier l'éligibilité et de valider les demandes.

Bénéficiaires :

Peuvent effectuer une demande de PAH les agents titulaires, les contractuels (dont la durée du contrat est de plus d'un an et postérieure à la période d'essai à date de la demande) du ministère de la Justice (et établissements conventionnés) ainsi que les magistrats.

Prêt sans intérêt et sans frais de dossier :

Montant : 2 200 € maximum à hauteur des dépenses engagées.

Durée de remboursement : 24 mois ou 36 mois.

Opérations visées en 2024 :

- Chaudière HQE / à condensation individuelle utilisée pour le chauffage et la production d'eau chaude ;
- Chaudière à granulés et/ou bois, Poêle à granulés et/ou bois ;
- Travaux d'isolation thermique (pose et matériaux) ;
- Fenêtres et portes fenêtres (baies) avec double ou triple vitrage (Portes d'entrée non concernées) ;
- Vitrages à isolation renforcée (vitrages à faible émissivité) ;
- Pose ou remplacement de volets ;
- Cuve à récupération d'eau ;
- Chauffe-eau et chauffage solaires (un cumulus ordinaire électrique n'est pas éligible) ;
- Capteurs solaires ;
- Pompe à chaleur géothermique et pompe à chaleur air /eau uniquement pour la production de chaleur
- Climatisation : pour la métropole, uniquement si l'appareillage est réversible ou alimenté par dispositif solaire (type photovoltaïque).

Financements complémentaires :

Les personnels peuvent consulter les sites et dispositifs de « droit commun » pour co-financer leurs travaux énergétiques : Le portail France-RENOV <https://france-renov.gouv.fr/> et L'ADIL <https://www.anil.org>

Pour tous renseignements :

Fondation d'Aguesseau / Service des aides et prêts

10, rue Pergolèse

75782 Paris Cedex 16

aidesetprets@fda-fr.org ou Tel : 01 44 77 97 25 ou 98 77

L'UNSa Justice soutien toutes les actions favorisant le logement des personnels et revendique la progression significative de cette prestation.

Paris, le 23 Janvier 2024

Le Secrétaire général
Jean-François FORGET